

Date de la séance

Le 4 octobre 2022

Date de convocation

Le 28 septembre 2022

Date de publication

Le 28 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	24
Procurations	8
Excusé	0
Absents	2

**N° 2022-10-63**

**OBJET :**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION DU  
POSTE DE CHEF DE  
PROJET CRTE (0,5  
ETP) POUR LA  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES GALLY-  
MAULDRE**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-deux**

Le mardi 4 octobre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Joe Dassin de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Jean-Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

- Olivier RAVENEL à Eric MARTIN
- Agnès TABARY à Adriano BALLARIN
- Sidonie KARM à Olivier LEPRETRE
- Sylvie BIGAY à Hervé CAMARD
- Caroline QUINET à Jean-Christophe SEGUIER
- Hajer RIVIERE à Laurent RICHARD
- Christine CAILLAT à Gilles STUDNIA
- Jean-Philippe ANTOINE à Karine DUBOIS

**Absents :** Frédéric MUSILLAMI, William FALCHETTO

**Secrétaire de séance :** Hervé CAMARD

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la délibération du 30 juin 2021 validant à l'unanimité la démarche d'élaboration et approuvant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Communauté de Communes Gally-Mauldre,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser Monsieur Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre à soumettre aux services de la PRIF un dossier de demande de subvention du poste de Chef de Projet CRTE (0,5 ETP) au bénéfice de l'intercommunalité.

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières, Relations institutionnelles extérieures et politique GEMAPI réunie le 27 septembre 2022,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur du budget et de Monsieur Adriano BALLARIN, Vice-Président en charge du Développement Economique et de l'Aménagement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de demande de subvention du poste de Chef de Projet CRTE (0,5 ETP) au bénéfice de l'intercommunalité,

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre à soumettre aux services de la PRIF un dossier de demande de subvention du poste de Chef de Projet CRTE (0,5 ETP) au bénéfice de l'intercommunalité et à signer l'ensemble des documents afférents.

Pour copie conforme,

Le Président  
Patrick LOISEL



- Mise en ligne de l'acte le ....07./...10./2022
- Document rendu exécutoire le ....07./...10./2022